



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

### DÉLIBÉRATION

N° 34 - 23.07.2020

En exercice ... 28  
Présents..... 24  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

### PÔLE RESSOURCES PERSONNEL

#### 1. Modification du tableau des effectifs

L'AN DEUX MILLE VINGT,  
Le 23 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

#### Délégués titulaires présents :

**Ars en Ré** : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

**Le Bois-Plage** : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS,

**La Couarde sur Mer** : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

**La Flotte** : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,

**Loix** : M. Lionel QUILLET,

**Les Portes en Ré** : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,

**Rivedoux Plage** : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,

**St. Clément des Baleines** : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

**Ste Marie de Ré** : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré** : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

#### Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Didier LEBORGNE.

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202034-DE  
Reçu le 24/07/2020

\* \* \* \* \*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

### DÉLIBÉRATION

N° 34 - 23.07.2020

En exercice... 28  
Présents..... 24  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

### PÔLE RESSOURCES PERSONNEL

#### 1. Modification du tableau des effectifs

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 34 et 3-3,*

*Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires,*

*Vu l'avis du Comité Technique du 22 juillet 2020,*

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant qu'il convient de créer les postes en vue de nommer les agents promus par avancement de grade comme indiqué ci-dessous :

- Création d'un adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 32h/35h et suppression simultanée d'un adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 32h/35h à compter du 01/11/2020
- Création de 2 postes d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et suppression simultanée de 2 agents sociaux à temps complet à compter du 01/08/2020
- Création d'un agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17,5h/35h et suppression simultanée d'un agent social à temps non complet 17,5h/35h à compter du 01/08/2020
- Création d'un agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28h/35h et suppression simultanée d'un agent social à temps non complet 28h/35h à compter du 01/08/2020
- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et suppression simultanée d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/08/2020
- Création d'un poste d'EJE de classe exceptionnelle à temps complet et suppression simultanée d'un poste d'EJE de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01/08/2020
- Création d'un poste d'ingénieur hors classe à temps complet et suppression simultanée d'un poste d'ingénieur principal à temps complet à compter du 01/08/2020
- Création d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et suppression simultanée d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/08/2020

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202034-DE  
Reçu le 24/07/2020



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

### DÉLIBÉRATION

N° 34 - 23.07.2020

En exercice... 28  
Présents..... 24  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

### PÔLE RESSOURCES PERSONNEL

#### 1. Modification du tableau des effectifs

Considérant la nécessité de créer un poste d'assistante administrative au pôle aménagement du territoire, sur un grade d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01/09/2020, afin de pérenniser les missions effectuées jusqu'alors par un agent contractuel ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'écogarde au pôle environnement et développement durable, sur un grade de technicien à temps complet à compter du 01/09/2020, afin de pérenniser les missions effectuées jusqu'alors par un agent contractuel ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au regard des procédures de recrutement abouties et qu'il a été créé par délibération plusieurs grades sur un même poste afin de pouvoir élargir les profils des candidats ;

Considérant qu'il convient de supprimer les postes vacants non pourvus comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Grades ou emplois à supprimer	Catégorie	Délibérations créant le poste
<i>Filière administrative</i>		
1 Directeur territorial	A	16/05/2019
1 Rédacteur principal de 2eme classe	B	18/12/2013
1 Rédacteur	B	28/02/2013
<i>Filière technique</i>		
1 Technicien principal de 2eme classe	B	29/09/2016
2 Adjoint technique principal de 2eme classe	C	06/04/2017 et 06/04/2016
<i>Postes créés sur plusieurs catégories</i>		
1 Chargé de mission développement durable. (ingénieur principal et ingénieur hors classe, grades de la catégorie B)	A et B de la filière technique	28/11/2019
1 économiste de la construction	A et B de la filière technique	27/06/2019

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202034-DE  
Reçu le 24/07/2020



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

### DÉLIBÉRATION

N° 34 - 23.07.2020

En exercice ... 28  
Présents..... 24  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

### PÔLE RESSOURCES PERSONNEL

#### 1. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à créer et à supprimer les postes comme décrit ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents et nécessaires à son exécution,
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget 2020.

Affichée le : 25 juillet 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202034-DE

Reçu le 24/07/2020